

# Gestes pratiques en médecine générale : Initiation à la dermatoscopie dans le dépistage des tumeurs cutanées. DERM\_PR23

**FORMATION PRESENTIELLE 7 HEURES**  
**HORAIRES 09H00-17H30**

## Objectifs

### Objectifs généraux

Mettre en œuvre, dans son exercice de médecine générale, le repérage et le dépistage dans le cadre des pathologies cutanées (cancéreuses ou non)

### Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Identifier la pathologie ou la situation nécessitant la réalisation d'une Dermatoscopie
- Connaître le cadre administratif et réglementaire de réalisation d'une dermatoscopie
- Appréhender les risques et bénéfices d'une dermatoscopie
- Réaliser une Dermatoscopie en se référant aux règles de bonnes pratiques
- Identifier les éléments sémiologiques, à l'issue d'une dermoscopie, permettant de suspecter ou d'infirmar une lésion cutanée cancéreuse

### Public Visé

Médecins Généralistes

### Pré Requis

Médecin en exercice

## Méthodes et moyens pédagogiques

FORMATION COGNITIVE : ATELIERS ET PLENIERES 7 HEURES  
ATELIER PRATIQUE : UTILISATION DE DERMATOSCOPIES

## Qualification Intervenant(e)(s)

DERMATOLOGUE

## Parcours pédagogique

Avec plus de 8 000 nouveaux cas estimés, le mélanome cutané est le plus grave des cancers de la peau. Sa détection précoce permet sa guérison, car elle permet d'intervenir avant la phase d'extension métastatique (forme in situ et mélanome cutané de faible épaisseur).

La diminution importante du nombre de médecin dermatologue, renforce le médecin généraliste dans une situation de premier recours afin de dépister des lésions qui peuvent être d'évolution rapide. Sa connaissance du problème et sa compétence à effectuer les premiers gestes diagnostics permettent d'orienter efficacement le patient dans un parcours de soins adapté. Cela passe par la connaissance des divers patrons, des règles de type ABCDE principalement mais pas exclusivement.

Il est ainsi recommandé que le praticien apprenne à identifier les lésions élémentaires lui faisant suspecter, ou exclure une lésion cancéreuse cutanée et notamment mélanocytaire, afin, le cas échéant de l'adresser pour affirmer ou exclure ce diagnostic dans le cadre d'un parcours de soins. (HAS 2020)

La HAS a, dans un rapport d'évaluation en 2007, abordé les indications de cet examen en termes de lésions mélanocytaires et patients à haut risque, les méthodes de surveillance dermoscopique et leur performance diagnostique, et a proposé une place pour la surveillance dans la stratégie actuelle de diagnostic dermoscopique des lésions pigmentaires et en définissant les conditions de réalisation. Cet acte est facilement réalisable au cabinet du médecin généraliste qui aura pris le temps de se familiariser avec les principes de cet examen.

La HAS mentionne que « le temps de prise en main et de formation à l'utilisation est bref (15-30 min) mais que l'acquisition de la compétence pour interpréter les images dermoscopiques est longue et nécessite une formation du praticien à la sémiologie spécifique de ces images ».

La dermoscopie a une sensibilité plus élevée que l'examen à l'œil nu (90% pour 71%) pour la détection des mélanomes sans avoir, généralement, une spécificité moins grande. La dermoscopie aide aussi à augmenter le degré de confiance des médecins de famille dans leur diagnostic préliminaire des lésions. (NHS 2012, HAS 2006)

M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Version : DERMPR23-20230619

Cette formation à la dermoscopie vise à améliorer la stratégie diagnostique des médecins généralistes et améliorer significativement les orientations inutiles chez le dermatologue., notamment dans le cadre d'un parcours de soins

## Méthodes et modalités d'évaluation

Test des connaissances acquises et délivrance d'une attestation de fin de formation

PRE ET POST TEST

ETUDE DE CAS CLINIQUES

## Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

### Durée

**7.00** Heures

**1** Jour

### Effectif

40

### Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) :

**665.00**

Intra (Par Jour) :

**Nous consulter**

indemnisation Inter <b>315.00 €</b>
---

Exonération de la TVA, article 132i de la Directive TVA 2006/112/CE du 28 novembre 2006



Contactez-nous !

MAFORM Secretariat  
Secretariat

Tél. : 0134164690

Mail : [secretariat@maform.fr](mailto:secretariat@maform.fr)

Code DPC  
**10402325094**

